

Électricien(ne)

Direction :

Direction des ressources matérielles

Numéro de référence :

23-S-153

Période d'affichage :

Du 2023-11-02 au 2023-11-15

Statut : Régulier à temps complet 38,75 heures

Horaire : Du lundi au vendredi de 7 h 00 à 15 h 45.
Possibilité d'aménagement flexible de temps de travail.

Échelle salariale :

Taux horaire : 26,57\$
+ prime d'attraction et rétention de 10 % renouvelable
selon convention collective.

POSTULEZ ICI

Lieux de travail

[Campus Longueuil](#) et
[École nationale d'aérotechnique](#) et
[Centre sportif](#)
du Cégep Édouard-Montpetit
(Cliquez pour voir la carte)

Ce que vous allez faire :

- Vous effectuerez tous travaux d'installation, de raccordement, de détection et d'identification de défauts, des travaux de réfection, de modification, de réparation et d'entretien de tout système de conduction composé d'appareils de canalisation, d'accessoires et autres appareillages pour fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de tout système de communication, de commutation et de transmission ;
- Vous travaillerez sur des entrées électriques de tout voltage et de tout ampérage ; vous monterez les panneaux de distribution, poserez des conduits en surface ou dans les murs, les planchers et les plafonds, passerez les fils et ferez les raccordements nécessaires ;
- Vous procéderez à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'équipements électriques variés tels que moteurs, transformateurs, interrupteurs, chauffe-eau, systèmes de chauffage, ventilateurs, climatiseurs, dispositifs d'alarme incendie et de sécurité d'intrusion ainsi qu'aux gestionnaires centralisés des systèmes HVAC ;
- Vous serez peut-être appelé à coordonner des travaux effectués par des firmes externes, des personnes moins expérimentées ou non spécialisées ;
- Vous verrez à ce que les lieux et les équipements soient sécuritaires.

Vous avez le profil si :

- Être titulaire d'un certificat de qualification valide en électricité et délivré en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q., chapitre F-5, r.1) par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. OÙ
 - Être titulaire d'un certificat valide de compétence – compagnon en électricité délivré en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20).
 - Expérience dans l'entretien de bâtiment industriel ou commercial
 - Expérience pertinente minimale
- Test**
- Français écrit 60 %

TRAVAILLER AU CÉGEP ET À L'ÉNA, c'est faire partie d'un milieu de vie!

Le saviez-vous ?

La plupart de nos employés permanents ont commencé par un poste temporaire !

- + **Concilier sa vie personnelle et ses engagements professionnels** grâce à :
 - 4 semaines de vacances annuelles après 1 an, congé entre Noël et le jour de l'an, et 13 jours fériés et autres congés
 - Des assurances collectives flexibles et répondant à vos besoins et la cotisation au Régime de retraite des employés des organismes publics (RREGOP)
- + Œuvrer pour un établissement qui fait la **promotion des saines habitudes de vie** et qui a à cœur la santé de son personnel.
 - Accès aux cours du Centre sportif à tarifs réduits, accès aux cliniques du Cégep sur les heures de travail, tarifs réduits à la boutique locations plein air et bien plus !
- + **Contribuer à la réussite de plus 8000 étudiants**, jeunes et adultes, dans le plus grand cégep francophone au Québec et la plus importante maison d'enseignement en aérotechnique en Amérique du Nord!
- + Faire avancer la **cause environnementale** au sein d'un établissement accrédité Cégep Vert du Québec, niveau Excellence
- + Joindre une équipe de travail dynamique que vous côtoierez au travail, mais aussi lors des multiples activités de reconnaissance offertes (Activités sociales et sportives)